

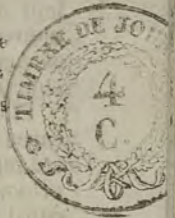
ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, le 29 mai.

Dans la séance de la chambre des communes d'hier, M. Hume a demandé au ministère s'il avait reçu avis du passage de l'Euphrate par l'armée turque; si la Russie avait demandé à Méhémet-Ali de retirer ses troupes de la Syrie, et enfin si ces événements n'étaient pas de nature à rompre entre la Turquie et l'Égypte, la paix que les grandes puissances avaient garantie.

Lord John Russell a répondu que le gouvernement n'avait reçu aucun avis que l'armée turque ait passé l'Euphrate. Les dernières nouvelles reçues étaient du consul anglais à Damas, qui annonçaient qu'une armée turque s'était avancée sur la rive orientale de l'Euphrate, mais ne l'avait pas traversé. Il était juste de dire en même temps, qu'on avait appris que Méhémet-Ali concentrait ses forces vers le même point. Il n'y avait rien, dans ce qu'il avait appris, qui indiquât que les efforts des grandes puissances pour conserver la paix pussent être sans succès. Il n'avait pas eu d'information que la Russie ait demandé à Méhémet-Ali de retirer ses forces de la Russie.

Nous avons de bonnes raisons de croire, dit le Morning-Post, que le marquis de Dalmatic, fils du maréchal Soult, sera ambassadeur de France à Londres, en remplacement du général comte Sébastiani.

Le baron de Behr, nouvel ambassadeur de la cour de Bruxelles près la Porte-Ottomane a quitté l'hôtel de Brunswick pour se rendre à Constantinople. Il est accompagné par M. Mary, chargé d'affaires de Belgique en Grèce. (Morning-Herald.)

Une lettre d'Alexandrie, le 27 avril dernier, annonce que les troupes anglaises qui occupent Aden sont décimées par la chaleur du climat et le manque d'eau et de vivres frais. Elles sont aussi continuellement tenues en alerte par les attaques nocturnes des Arabes qui massacrent tous les européens qui se hasardent à quelque distance des retranchemens. (Globe.)

On a reçu aujourd'hui au Foreign-Department des dépêches de lord Ponsonby, ambassadeur britannique à Constantinople. Ces dépêches sont datées du 8 mai. On ne sait pas encore ce qu'elles contiennent.

FRANCE. — Paris, le 31 Mai.

On assure aujourd'hui que le gouvernement a reçu dans la matinée une dépêche télégraphique de Marseille, avec des nouvelles pacifiques. Cette dépêche ferait espérer que la paix ne sera pas troublée en Orient, malgré les mouvemens des armées Turques et Égyptiennes sur les frontières de la Syrie.

Les nouvelles d'Orient continuent de rouler dans ce cercle: l'imminence des hostilités entre la Porte et l'Égypte, par suite du mouvement des troupes ottomanes sur El Bir. Les plus aventureux des correspondans disent que les hostilités sont commencées. Les autres lettres présentent les Égyptiens comme attendant que les Turcs aient porté le premier coup, afin de les placer dans leur tort, et de n'avoir pas à éraïnder l'intervention des puissances qui, dans le temps, ont menacé de se réunir contre celui des deux rivaux qui entamerait les hostilités.

Toutes les nouvelles sur les événements de Syrie sont, du reste, puisées à une source commune, qu'elles viennent de Trieste ou de Marseille. C'est l'écho des informations parvenues à Alexandrie à la date du 8 mai.

M. le maréchal Gérard a mis hier matin M. le maréchal de Reggio en possession de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur et du palais.

M. le comte de Dillon, garde du corps sous Louis XVI, vient de mourir à Paris à l'âge de 88 ans.

Une indisposition douloureuse tient, depuis plusieurs jours, M. de Lamartine éloigné des séances de la chambre.

L'ordre des avocats se réunira demain pour procéder à l'élection d'un bâtonnier, en remplacement de M. Teste, et d'un

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

VI.

(Suite.—Voir nos numéros des 27, 28, 29, 30 et 31 mai.)

Lorsque Victor Deslandes entra dans le salon de Mme. Piard, trois personnes remarquables par leur diversité s'y trouvaient avec elle; un député du centre gauche habitué à s'indemnisier dans le monde du silence qu'il gardait à la chambre; un vieillard à moustaches, décoré d'un ruban bleu et noir; enfin un jeune homme bien cravaté, bruyamment éperonné et ganté de jaune, qui lui-même avait mérité la croix d'honneur dans les bureaux de la garde nationale. Le premier dissertait, le second écoutait, le troisième lorgnait la maîtresse du logis qui, sans paraître remarquer cette contemplation ni prêter grande attention au discours, feuilletait négligemment un pamphlet de M. de Cormenin. Quoiqu'il ne fut pas cinq heures, Mme. Piard portait une robe noire de satin broché, erreur de toilette commune aux femmes politiques; pour qui les grâces du négligé n'existent pas, et qui dans leur propre salon semblent toujours être en visite. A la vue du jeune provincial qui s'avancait pour la saluer, elle quitta le couteau de nacre dont elle se servait pour couper les feuillets de la brochure, et approcha d'un de ses yeux un petit lorgnon d'écaïlle. Deslandes subit cet examen sans se décontenancer, s'inclina d'assez bonne grâce, et tira de sa poche sa lettre de recommandation.

— Madame, dit-il, je suis arrivé de D\*\*\* il y a quelques heures seulement; je n'ai pas voulu attendre jusqu'à demain pour vous apporter des nouvelles de M. de Loiselay.

— Une lettre de mon père, interrompit Mme. Piard empressée de déployer sa sensibilité filiale. Vous permettez, messieurs, n'est-ce pas? Il y a quinze jours que mon père ne m'a écrit.

Elle montra un siège au substitut, détacha l'épître paternelle, et la lit d'un bout à l'autre. Reportant ensuite les yeux sur le jeune homme qui lui était recommandé, elle l'examina de nouveau, mais sans lorgnon, cette fois. Dans l'exercice de son crédit, Mme. Piard s'était prescrit des principes dont elle ne se départait pas. Elle n'accordait jamais sa protection à un homme à moins qu'il ne fût jeune, élégant et bien élevé. Il n'y avait dans ce système aucune arrière-pensée dont put s'égarer la médiancée. La race sollicitueuse

est innombrable, préférer les candidats grossiers, ineptes, ridicules ou surannés, eût été un trait de mauvais goût plus que de bonté d'âme; car, après tout, le protectorat n'est pas de la charité. Isaure mettait donc dans le choix de ses protégés le purisme que montre une femme à la mode à l'égard de ses danseurs.

Malgré la coupe arrétée de son habit, le malheureux choix de ses gants vert bronze, et les feux d'une épingle de diamant qui transperçait magnifiquement le jabot de sa chemise. Deslandes sortit à son avantage de l'examen auquel il se trouvait soumis sans s'en douter. On lui trouva l'air provincial, mais la physionomie agréable, l'œil expressif, la taille dégagée, les dents blanches, en un mot, l'étoffe d'un cavalier à qui l'on pouvait s'intéresser. L'extérieur approuvé, restait à étudier le moral. En pareil cas, la protectrice n'était jamais embarrassée; le premier incident lui servait de pierre de touche; s'il ne se présentait pas sur le champ, elle le faisait naître, l'appliquait à son épreuve, quelque étrange qu'il y pût paraître, jugeait sans hésitation, et ne revenait jamais sur son arrêt.

Après quelques questions sur monsieur de Loiselay et les personnes de sa connaissance qu'elle avait laissées à D\*\*\*, madame Piard rendit la conversation générale, en s'adressant au jeune homme à ruban rouge.

— A propos, lui dit-elle, avez-vous placé tous vos billets de bal?

— Oui, madame, répondit l'officier d'état-major, en souriant agréablement; et même si vous voulez encore m'en remettre deux, j'en trouverai l'emploi.

Mme. Piard prit sur une petite table placée près d'elle un paquet de billets les uns verts, les autres roses.

— Colonel Dniekierski, dit-elle en les montrant au vieillard, vous voyez que nous n'oublions pas vos héroïques compatriotes. Notre bal aura, j'espère, pour résultat, le soulagement de plus d'une noble infortune. Selon toute apparence, il sera plus nombreux encore que celui de l'hiver dernier; pour ma part, depuis avant-hier seulement, j'ai placé plus de cent billets.

Le réfugié polonais s'inclina en silence; eût-il voulu répondre, le député du centre gauche ne lui en aurait pas laissé le temps.

— La Pologne est la France du Nord, s'écria ce dernier d'un ton pathétique; le système qui l'a laissée succomber sous les coups de l'autocrate ne se lavera pas de cette honte. Que fallait-il pour la sauver, cent mille hommes sur le Rhin, pas davantage. Mais vienne un ministère vraiment patriote, on verra la nationalité polonaise renaître sur ses cendres. Pour

être membre du conseil en remplacement de M. Boudet. Les candidats sur lesquels les suffrages paraissent devoir se concentrer pour le bâtonnat sont MM. Chaix-d'Est-Ange, Paillet et Marie.

Ce n'est pas à Toulon seulement que des préparatifs maritimes sont exécutés. Des dépêches télégraphiques ont été, dit-on, expédiées à Brest et à Cherbourg pour terminer sans délai l'armement de tous les bâtimens de guerre dont on pourrait disposer, et qui seront immédiatement dirigés dans les parages de l'Orient.

On parle au ministère de la guerre de 5 régimens qui sont désignés pour aller prendre garnison en Afrique. On cite entre autres le 55<sup>e</sup> de ligne en garnison à Paris.

Indépendamment de l'instruction générale dirigée par la cour des pairs à l'occasion des faits graves qui se sont passés dans la journée des 12 et 15 mai, la justice ordinaire est saisie de plusieurs plaintes particulières en violation de domicile et en vol. C'est ainsi que le 12, cinq individus, après s'être emparés d'une hache appartenant à M. Lemire, marchand de vins, rue Transnonain, se présentèrent au domicile de MM. Louis Rousset et Desprez, négocians, rue de Montmorency, 26. Ils brisèrent la porte d'entrée et s'introduisirent dans la maison. La domestique étant survenue, ils la contraignirent à leur livrer des armes. Deux fusils de chasse, un fusil de munition, un sabre et une épée furent remis. Trois d'entr'eux partirent immédiatement, mais les deux autres restèrent, et enfermèrent la domestique en la menaçant de la tuer si elle cherchait à sortir; puis ils entrèrent dans le bureau où, après avoir tenté de forcer la caisse en fer, mais inutilement, ils brisèrent les comptoirs et s'emparèrent d'une somme d'environ 500 fr. Cette somme provenait de dépôts faits par les ouvriers et de l'argent nécessaire aux menues dépenses de la maison. En partant ils emportèrent la redingote du caissier. Procès-verbal de ces faits a été dressé par M. Dourens, commissaire de police du quartier, dont on ne saurait trop louer en cette circonstance le zèle et l'activité. (Gazette des Tribunaux.)

M. Bazile Frégeac, commissaire de police du quartier du faubourg Saint-Denis, a fait hier une arrestation importante, celle du nommé Galland, ouvrier gazier, qui était signalé comme ayant pris une part active à l'insurrection du 12 mai. On a trouvé chez lui des proclamations et divers papiers assez importants. Galland, qui déjà a été compromis dans l'affaire Fieschi, et qui, à cette occasion, a été longtemps détenu préventivement, est, à ce qu'il paraît, un des instrumens les plus actifs des sociétés secrètes. C'est un homme déterminé d'une grande énergie, et qui malheureusement exerce une haute influence sur les ouvriers avec lesquels il se trouve. On n'a trouvé chez lui aucunes armes ni munitions; il a été écroué au dépôt et remis à la disposition du parquet. (Droit.)

L'enquête relative à la lettre des élèves de l'Ecole Polytechnique continue. On prétend qu'il a été question d'en renvoyer plusieurs de l'école.

Il n'y a pas de séance publique aujourd'hui à la chambre des députés.

La chambre des pairs a adopté, dans sa séance de ce jour, une loi sur la propriété littéraire, qu'elle a discutée pendant plusieurs séances.

La première course de machine locomotive a eu lieu aujourd'hui sur le chemin de fer de Versailles (rive droite). Le trajet direct s'est effectué depuis la station de Paris jusqu'à la rue Saint-Symphorien, dans Versailles. Les habitans des communes de ville d'Avray, Sevres, Chaville, Viroflay et Montreuil se sont portés en foule sur les bords du chemin pour jouir d'un spectacle si nouveau pour eux.

L'Académie française a tenu hier sa séance publique annuelle. M. Villemain, en sa qualité de secrétaire perpétuel, a présenté le rapport sur le concours des ouvrages les plus utiles aux mœurs et sur le prix de poésie.

Après M. Villemain, M. Viennet a eu la parole pour lire la pièce de vers couronnée par l'Académie et dont le sujet était le Musée de Versailles. L'auteur est, ainsi que nous l'avons annoncé, Mme. Louise Collet. A diverses reprises, les brillantes inspirations du poète ont été accueillies avec enthousiasme par l'auditoire.

M. Etienne, comme directeur, a lu un discours d'une simplicité touchante sur les prix de vertu fondés par M. de Monthyon.

La séance a été terminée par une lecture de quelques fables de M. Viennet, fables charmantes qui lui ont valu le compliment que voici de M. de Salvandy: « Je ne croyais pas, monsieur, qu'on put encore faire des fables; vous m'avez prouvé le contraire, comme on a prouvé le mouvement en marchant. »

Un distillateur de Glasgow (Ecosse) possède un rat monstrueux, il a, de la tête à la queue, deux pieds sept pouces et pèse 10 livres. Cet animal plonge souvent et très-long-temps. Il aime à rester sous l'eau et il ne reparait à la surface qu'à la voix de son maître, auquel il paraît être fort attaché. Il ne vit que de racines ou de légumes et aime beaucoup le porter et la bière. Il existe une amitié très-grande entre cet animal et un chien appartenant au même distillateur.

Depuis que la chambre a manifesté son esprit, et qu'au lieu de conjectures à former sur sa tendance politique et sur ses dispositions, on a maintenant à compter avec des réalités, les amis de l'ordre et de la stabilité gouvernementale ont repris courage: en effet, ces réalités, quelque épineuses et délicates à manier qu'elles puissent être, n'ont rien que de très-rassurant pour l'avenir. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que les emportemens de la presse quotidienne. L'opposition ne se gendarme ainsi contre les faits et ne se fâche de la sorte que parce qu'elle voit la partie complètement perdue pour elle; mais il faut avouer que sa colère n'est pas fort ingénieuse dans ses moyens d'attaque. Aujourd'hui, pour la 20<sup>e</sup> fois peut-être, elle essaie par l'organe du Constitutionnel de battre en brèche la nouvelle administration en lui reprochant de n'être point parlementaire. L'accusation n'a pas même le mérite d'être neuve, et si l'opposition n'a point de meilleure arme que celle-là, nous lui conseillons fort de se tenir tranquille. C'est se moquer un peu trop de ses lecteurs que de leur servir un thème aussi usé; cependant il a cela de bon, qu'il produit au grand jour la faiblesse des adversaires du cabinet et l'impossibilité qu'ils se trouvent de pouvoir articuler contre lui quelque grief sérieux.

Nous avons donc raison d'être complètement rassurés pour l'avenir, puisque l'opposition en est réduite à cette extrémité.

Nous extrayons les lignes suivantes du discours de M. Teste, garde des sceaux, prononcé dans la discussion sur les fonds secrets:

— Voulez-vous savoir comment M. le préfet de police a été prévenu? Ce n'a pas été seulement dans la matinée du 12, ça a été à plusieurs reprises, dans le cours de la crise ministérielle, et notamment dans les trois semaines qui ont précédé les funestes désordres du 12 mai.

Ces avis lui étaient donnés avec détails, avec précision; on lui avait indiqué l'heure, l'heure, le nombre; et puis les précautions étaient prises, rien.

Et pourquoi cela, messieurs? C'est qu'en effet la révolte a été long-temps prête avant d'éclater, et qu'elle était mistress du moment.

L'organisation des sociétés secrètes est telle que la révolte peut, dans le plus court intervalle, se reproduire à l'instant, dans la rue, sur la place publique. Point d'écrit, un signal quelconque est donné, et les factieux se réunissent et agissent à l'instant. Déjà qu'il était dans des précautions prises plusieurs fois, et prises inutilement, car la force publique n'avait trouvé personne à combattre, il est vraie que dans la matinée du 12 mai, il a reçu un nouvel avis, de la même nature que ceux qui avaient inutilement éveillé sa sollicitude. Il a été averti que l'attaque devait se porter sur son propre hôtel, sur la préfecture de police; et là

moi, c'est là une question sacrée. Certes j'ai l'habitude d'éplucher le budget et de ne pas jeter par les fenêtres l'argent des contribuables. Eh bien! qu'on me demande cent millions pour la Pologne, je le vote demain.

— En ce cas vous n'allez donner vingt francs pour notre souscription, interrompit Isaure en présentant au député un des billets verts.

— Est-ce qu'on danse à mon âge? répliqua l'élu de la nation sans avancer la main; avec mes cheveux gris, je serais ridicule dans un quadrille, la place de la beauté est au bal, celle du député à la chambre.

— Et celle de l'argent dans la poche, ajouta d'un air railleur l'officier d'état-major, qui prit en même temps dans sa bourse deux pièces d'or, les posa sur la table d'une manière délicate, et reçut en échange deux des billets pour lesquels le député manifestait si peu de goût.

— Et vous, monsieur, avez-vous aussi des cheveux gris, demanda Mme. Piard, qui se pinça les lèvres en regardant Deslandes d'un air scrutateur.

Sans être observateur, le substitut était doué d'une intelligence aiguisée par l'envie de réussir. Décidé à complaire à celle qu'il regardait déjà comme sa protectrice, il n'eût garde de laisser échapper l'occasion. Sa vanité d'ailleurs, piquée du sourire ironique qu'il vit errer sur les lèvres de l'officier d'état-major, eût suffi pour lui inspirer un acte de munificence, quand bien même son intérêt bien entendu ne le lui eût pas conseillé.

— Madame, répondit-il, j'ai à Paris plusieurs amis qui seront sans doute heureux comme moi de prendre part à une action honorable et en même temps à un plaisir de bonne compagnie. Oserais-je vous prier de m'agréer pour débiteur jusqu'à ce soir en me confiant une dizaine de ces billets?

— Il sait vivre, pensa Mme. Piard; il s'exprime en bons termes, et il ne lui manque qu'un tailleur pour être tout-à-fait présentable.

Deslandes avait compris que tirer de sa poche son portefeuille rempli de billets de banque, en poser un sur la table et attendre qu'on lui rendit son reste, serait une chose aussi ridicule qu'avait été naturelle l'action du jeune homme à ruban rouge; d'ailleurs le court délai qu'il demanda en souriant lui offrait l'occasion d'écrire une lettre, dans laquelle il se promit de déployer plus d'esprit qu'il ne lui était possible d'en montrer dans une première visite.

Grâce à la Pologne, l'ambitieux substitut obtint un premier succès dont l'avertit le sourire affable qui vint animer la froide physionomie d'Isaure. Ce sourire, il est vrai, lui coûtait deux cents francs; mais en se rap-

Après M. Villemain, M. Viennet a eu la parole pour lire la pièce de vers couronnée par l'Académie et dont le sujet était le Musée de Versailles. L'auteur est, ainsi que nous l'avons annoncé, Mme. Louise Collet. A diverses reprises, les brillantes inspirations du poète ont été accueillies avec enthousiasme par l'auditoire.

M. Etienne, comme directeur, a lu un discours d'une simplicité touchante sur les prix de vertu fondés par M. de Monthyon.

La séance a été terminée par une lecture de quelques fables de M. Viennet, fables charmantes qui lui ont valu le compliment que voici de M. de Salvandy: « Je ne croyais pas, monsieur, qu'on put encore faire des fables; vous m'avez prouvé le contraire, comme on a prouvé le mouvement en marchant. »

Un distillateur de Glasgow (Ecosse) possède un rat monstrueux, il a, de la tête à la queue, deux pieds sept pouces et pèse 10 livres. Cet animal plonge souvent et très-long-temps. Il aime à rester sous l'eau et il ne reparait à la surface qu'à la voix de son maître, auquel il paraît être fort attaché. Il ne vit que de racines ou de légumes et aime beaucoup le porter et la bière. Il existe une amitié très-grande entre cet animal et un chien appartenant au même distillateur.

Depuis que la chambre a manifesté son esprit, et qu'au lieu de conjectures à former sur sa tendance politique et sur ses dispositions, on a maintenant à compter avec des réalités, les amis de l'ordre et de la stabilité gouvernementale ont repris courage: en effet, ces réalités, quelque épineuses et délicates à manier qu'elles puissent être, n'ont rien que de très-rassurant pour l'avenir. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que les emportemens de la presse quotidienne. L'opposition ne se gendarme ainsi contre les faits et ne se fâche de la sorte que parce qu'elle voit la partie complètement perdue pour elle; mais il faut avouer que sa colère n'est pas fort ingénieuse dans ses moyens d'attaque. Aujourd'hui, pour la 20<sup>e</sup> fois peut-être, elle essaie par l'organe du Constitutionnel de battre en brèche la nouvelle administration en lui reprochant de n'être point parlementaire. L'accusation n'a pas même le mérite d'être neuve, et si l'opposition n'a point de meilleure arme que celle-là, nous lui conseillons fort de se tenir tranquille. C'est se moquer un peu trop de ses lecteurs que de leur servir un thème aussi usé; cependant il a cela de bon, qu'il produit au grand jour la faiblesse des adversaires du cabinet et l'impossibilité qu'ils se trouvent de pouvoir articuler contre lui quelque grief sérieux.

Nous avons donc raison d'être complètement rassurés pour l'avenir, puisque l'opposition en est réduite à cette extrémité.

Nous extrayons les lignes suivantes du discours de M. Teste, garde des sceaux, prononcé dans la discussion sur les fonds secrets:

— Voulez-vous savoir comment M. le préfet de police a été prévenu? Ce n'a pas été seulement dans la matinée du 12, ça a été à plusieurs reprises, dans le cours de la crise ministérielle, et notamment dans les trois semaines qui ont précédé les funestes désordres du 12 mai.

Ces avis lui étaient donnés avec détails, avec précision; on lui avait indiqué l'heure, l'heure, le nombre; et puis les précautions étaient prises, rien.

Et pourquoi cela, messieurs? C'est qu'en effet la révolte a été long-temps prête avant d'éclater, et qu'elle était mistress du moment.

L'organisation des sociétés secrètes est telle que la révolte peut, dans le plus court intervalle, se reproduire à l'instant, dans la rue, sur la place publique. Point d'écrit, un signal quelconque est donné, et les factieux se réunissent et agissent à l'instant. Déjà qu'il était dans des précautions prises plusieurs fois, et prises inutilement, car la force publique n'avait trouvé personne à combattre, il est vraie que dans la matinée du 12 mai, il a reçu un nouvel avis, de la même nature que ceux qui avaient inutilement éveillé sa sollicitude. Il a été averti que l'attaque devait se porter sur son propre hôtel, sur la préfecture de police; et là

moi, c'est là une question sacrée. Certes j'ai l'habitude d'éplucher le budget et de ne pas jeter par les fenêtres l'argent des contribuables. Eh bien! qu'on me demande cent millions pour la Pologne, je le vote demain.

— En ce cas vous n'allez donner vingt francs pour notre souscription, interrompit Isaure en présentant au député un des billets verts.

— Est-ce qu'on danse à mon âge? répliqua l'élu de la nation sans avancer la main; avec mes cheveux gris, je serais ridicule dans un quadrille, la place de la beauté est au bal, celle du député à la chambre.

— Et celle de l'argent dans la poche, ajouta d'un air railleur l'officier d'état-major, qui prit en même temps dans sa bourse deux pièces d'or, les posa sur la table d'une manière délicate, et reçut en échange deux des billets pour lesquels le député manifestait si peu de goût.

— Et vous, monsieur, avez-vous aussi des cheveux gris, demanda Mme. Piard, qui se pinça les lèvres en regardant Deslandes d'un air scrutateur.

Sans être observateur, le substitut était doué d'une intelligence aiguisée par l'envie de réussir. Décidé à complaire à celle qu'il regardait déjà comme sa protectrice, il n'eût garde de laisser échapper l'occasion. Sa vanité d'ailleurs, piquée du sourire ironique qu'il vit errer sur les lèvres de l'officier d'état-major, eût suffi pour lui inspirer un acte de munificence, quand bien même son intérêt bien entendu ne le lui eût pas conseillé.

— Madame, répondit-il, j'ai à Paris plusieurs amis qui seront sans doute heureux comme moi de prendre part à une action honorable et en même temps à un plaisir de bonne compagnie. Oserais-je vous prier de m'agréer pour débiteur jusqu'à ce soir en me confiant une dizaine de ces billets?

— Il sait vivre, pensa Mme. Piard; il s'exprime en bons termes, et il ne lui manque qu'un tailleur pour être tout-à-fait présentable.

Deslandes avait compris que tirer de sa poche son portefeuille rempli de billets de banque, en poser un sur la table et attendre qu'on lui rendit son reste, serait une chose aussi ridicule qu'avait été naturelle l'action du jeune homme à ruban rouge; d'ailleurs le court délai qu'il demanda en souriant lui offrait l'occasion d'écrire une lettre, dans laquelle il se promit de déployer plus d'esprit qu'il ne lui était possible d'en montrer dans une première visite.

Grâce à la Pologne, l'ambitieux substitut obtint un premier succès dont l'avertit le sourire affable qui vint animer la froide physionomie d'Isaure. Ce sourire, il est vrai, lui coûtait deux cents francs; mais en se rap-



avant de se livrer à d'autres soins qui appelaient ailleurs sa présence, il avait pris toutes les mesures de défense nécessaires. L'événement l'a prouvé.

Vous dites qu'il est extraordinaire que trois cents fanatiques se réunissent en un lieu, se fassent traîner en voiture devant un magasin d'armes, s'arment de haches, brisent les portes, se distribuent les armes et puis se portent sur les points qu'ils veulent attaquer. Mais l'instruction vous prouvera que tous les mouvements dont vous avez si fort ralenti la description, se sont accomplis dans l'intervalle le plus court et pour ainsi dire à la course.

Et cependant, quand les insurgés se sont portés sur la préfecture, l'ont-ils trouvée sans défense? Au contraire, la sédition a été repoussée immédiatement, et ce premier échec a été le présage certain de sa défaite. Voilà ce qui pour nous a été constaté.

Mais maintenant on s'étonne, on se demande pourquoi des fonds secrets, si soudainement, malgré les avertissements redoublés, les rues de la capitale peuvent être inondées d'un flot de factieux qui menaceraient à la fois la sûreté des citoyens, et l'état lui-même, et pourquoi cela? Eh! messieurs, on le répète encore, les organisations sont telles; et j'annonce à la chambre que ce qui a été découvert, et ce qui va se produire, permettra à l'autorité publique d'aller jusqu'à la racine du mal qui menace sans cesse notre société. (Très-bien!)

Doutez-vous qu'il serait possible, qu'il serait utile de venir ici raconter les archives de la police, combien de complots de même nature, combien d'aussi détestables projets ont été déjoués! Affligeons-nous sur l'état de la société; réunissons-nous dans un sentiment commun du besoin de nous affranchir enfin de pareils désordres et vous y arriverez en entourant de votre confiance le pouvoir qui s'est dévoué au rétablissement de l'ordre et au maintien de nos institutions.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons par voie carliste la communication suivante du quartier-général de Durango, en date du 25 mai. A l'issue du conseil de guerre et par suite de l'impossibilité de défendre la ville d'Orduna, l'évacuation de cette place a été résolue. En conséquence les troupes et le matériel en ont été retirés le 25 au matin. C'est le 24 à 2 heures du soir que l'armée ennemie, au nombre de 8000 hommes en a pris possession. Maroto a établi ses lignes d'Amurio à Elodio.

Le *Mémorial des Pyrénées*, du 29, contient un post-scriptum qui porte ce qui suit :

« Il y a eu, dit-on, un mouvement insurrectionnel parmi les troupes de don Carlos qui murmurent de ne recevoir aucune solde. Maroto est tombé dangereusement malade. Don Carlos se retire sur Onate avec toute l'artillerie. Le 23, l'avant-garde du comte de Luchana était à Amurio. Il paraît aussi que la garnison de Bilbao a fait une sortie. »

D'après les journaux de Madrid du 24, Cabrera s'est jeté de nouveau du côté de Guadalajara.

M. Lopez Pinto, chef politique de Valence, vient d'être destitué; M. Roda, chef politique de Malaga, le remplace; et M. Requem, commandant militaire de cette ville, en aura aussi, par intérim, le commandement civil.

Mille versions circulaient à Madrid dans la journée du 24 mai sur le but du voyage mystérieux que font à Paris l'intendant du palais, M. Munoz (frère du fameux Ferdinand) et le prêtre don Marcos Gonzales. Quelques personnes prétendent que ce voyage a un but financier. Ces deux agents de confiance auraient mission de négocier, à l'étranger, des valeurs sur Cuba et les Philippines; ces valeurs dépendent de la liquidation testamentaire de Ferdinand VII.

Le général Espartero se propose de marcher avec dix bataillons contre Cabrera, comprenant la nécessité de s'opposer à la puissance toujours croissante du chef carliste dans l'intérieur du royaume. Le comte de Luchana compte trop sur le concours de l'armée du centre presque entièrement désorganisée. Le comte sera forcé de perdre un temps précieux pour la remettre sur un bon pied. Les carlistes du Nord pourraient profiter de la circonstance pour lancer quelques expéditions.

#### BELGIQUE. — Bruxelles, le 2 juin.

Le duc de Saxe-Cobourg et sa famille s'embarqueront demain pour l'Angleterre. La princesse Victoire restera quelque temps à Londres, tandis que le duc partira immédiatement pour le Portugal.

— Pendant le mois de mai expiré, il est entré dans le port

pelant les instructions de M. de Loiselay, il ne le trouva pas trop chèrement payé.

— C'est de l'argent placé à gros intérêts, se dit-il en serrant les billets de bal dans sa poche. Je vois qu'elle me sait gré de ma galanterie; et puis Blondeau qui connaît tout Paris me débarrassera de cette cargaison.

La porte du salon s'étant ouverte en ce moment livra passage à un homme d'une cinquantaine d'années, de taille médiocre et replète, dont les joues colorées et rebondies contrastaient avec les innombrables fils d'argent mêlés à ses cheveux primitivement bruns, et qu'il portait fort courts afin d'amortir l'éclat patriarcal de cet alliage. Ce frais grison était vêtu d'un costume noir que recouvrait une longue redingote de couleur claire. Il tenait serré sous le bras gauche un portefeuille de maroquin violet à fermoir d'argent, et la rosette d'officier de la Légion-d'Honneur se trouvait répétée aux boutonnières de son vêtement. A son aspect chacun se leva, à l'exception de la maîtresse du logis; il s'approcha de la cheminée, donna la main au député, salua familièrement le colonel polonais, frôla imperceptiblement le sourcil à la vue de l'officier d'état-major, et arrêta enfin les yeux sur le substitut, il le regarda en dessous d'un air qui semblait dire: — Et toi, qui es-tu?

— Mon ami, dit Mme. Piard en s'adressant au nouveau-venu, voilà M. Deslandes de D\*\*\*, qui a l'obligance de m'apporter une lettre de mon père. Le conseiller d'état répondit par une légère inclination de tête au salut que lui adressait le jeune provincial, et reprenant aussitôt le maintien gourmé qui semblait lui être habituel :

— Comment se porte M. de Loiselay? demanda-t-il avec un sourire moqueur; aime-t-il encore les échecs? attend-il toujours le retour d'Henri V?

— M. de Loiselay est constant dans ses goûts comme dans ses regrets, répondit Deslandes, à qui les manières impériales du conseiller d'état déplurent de prime-abord.

La conversation devint générale. Au bout de quelques instants, le député et l'officier d'état-major se retirèrent. Le vieux Polonais les imita bientôt, et Deslandes resta seul avec les maîtres de la maison.

— Mon père, monsieur, lui dit alors Mme. Piard, m'écrivit que les délices de ma ville natale n'ont pas réussi à vous y fixer.

— Il y a trois ans, ma conduite eût été sans excuse, répondit le substitut en faisant allusion à l'époque où Isaura demeurait encore sous le toit paternel.

— Ce n'est pas un reproche que je vous adresse, reprit la jeune femme.

d'Anvers 95 navires, jaugeant 17,647 tonneaux, soit en moyenne 190 tonneaux par navire, y compris les navires neufs INDUSTRIEL, lancé au Stocketsel et NATIONAL, lancé à Boom. Voici comment est réparti le nombre total par pavillon: Américains 1, Anglais 11, Belge 40, Danois 2, Français 9, Hanovriens 9, Knipbausiens 4, Norvégiens 6, Oldenbourgeois 1, Prussiens 7, Russe 1, Suédois 2. Les pays de provenances sont: Amérique 2 (1 belge); Angleterre 26 (16 belges); France 14 (4 belges); Hollande 16 (12 belges); Méditerranée 2 (1 belge); Nord 28 (4 belges); Saint-Domingue 2; Turquie et Mer Noire 1.

Les bateaux à vapeur sur Londres représentant 5166 tonneaux ont fait 9 voyages et amenés 514 passagers, savoir: L'ANTWERPEN, 4 voyages 220 passagers; le Sono 4 voyages 262 pass.; l'Océan 1 voyage 42 pass.; le BAUGES (511 tonneaux) est venu de Hull avec marchandises et 1 passager; la PRINCESSE VICTORIA a fait trois retours de Hambourg avec marchandises, 13 passagers et 175 chevaux (tonnage 1716).

On comptait ce matin 1<sup>er</sup> juin à Anvers 139 navires, savoir: Dans les bassins 89, les canaux 44, le long du quai et en rade, 56.

— Nous apprenons qu'une réunion d'électeurs a eu lieu à Bruxelles, à l'effet d'arrêter le choix des trois sénateurs à élire le 11 de ce mois, en remplacement des sénateurs dont le mandat expire.

La réélection de MM. le comte Henri de Mérode, comte d'Archoot et Engler, sénateurs sortans, a été arrêtée à l'unanimité par cette assemblée.

Nous apprenons que M. le comte Joseph de Baillet, qui avait aussi été élu précédemment par l'arrondissement de Bruxelles, est actuellement mis sur les rangs dans une autre province, où il est propriétaire et où habite une partie de sa famille.

Il est inutile de faire observer que, d'après l'article 55 de la loi électorale du 5 mars 1831, l'arrondissement de Bruxelles nomme alternativement une fois quatre et une autre fois trois sénateurs, et que c'est pour ce motif que M. Joseph de Baillet ne se met point sur les rangs à Bruxelles pour l'élection du 11. (Indépendant.)

— La foire de Bruxelles vient d'être prolongée de huit jours, par autorisation de la régence.

Bruxelles, le 2 juin. — (5 heures.) — Toujours même absence d'affaires, mais fermeté continue pour quelques valeurs. On s'attend à une prochaine reprise, l'horizon politique devenant de jour en jour plus rassurant. L'annonce officielle de l'échange des ratifications arrivera demain; la guerre en Orient devient moins certaine; ces motifs suffisent pour ramener la confiance.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4 A., 5 p. c. 101 1/4 A., 4 p. c. 92 1/4, 3 p. c. 71 1/2 A.; Société Générale titres en nom fl. 775, certificats au porteur émission de Paris 1045 A.; Société de Mutualité 1055 (105 1/2) A.; Banque de Belgique 796 25 (79 5/8); Canal de la Sambre à l'Oise 990 (99) P.; Société Nationale 1000 (100) P.

L'actif espagnol a conservé son prix de 18 3/4 A., malgré la légère baisse de Paris; affaires limitées par la ténacité des vendeurs.

Anvers, deux heures 3/4. — par voie télégraphique. — Ardois 18 3/4.

#### LIÈGE, LE 3 JUIN.

La publication de la lettre de M. Fleussu et des observations dont le *Courrier de la Meuse* a cru devoir l'accompagner, ont été l'objet d'une foule de commentaires erronés que nous ne pouvons laisser subsister. Il est donc nécessaire d'entrer dans quelques explications ultérieures au sujet de la lettre de M. Fleussu, qui ne veut passer ni pour un homme ridicule ni pour un homme malhonnête.

Après que les candidatures de MM. Raikem, de Behr, Fleussu, Lesoinne et David eurent été arrêtées dans une réunion d'électeurs modérés, le *Politique* crut devoir prendre date, et déclarer que quatre de ces candidats avaient été décidément adoptés par lui. Il ne parla pas de la réunion qui avait eu lieu; se réservant le droit de s'expliquer, s'il était interpellé, à ce sujet, par des journaux hostiles. Il laissa en blanc le nom d'un 5<sup>me</sup> candidat sur lequel il n'était pas tombé d'accord dans la réunion de la veille. Comme la même liste ne parut pas le même jour dans le *Courrier de la Meuse* qui seulement la publia le lendemain, et avec l'addition d'un nom qui n'avait pas été adopté par le *Politique*, on crut que les 2 journaux ne s'étaient pas entendus sur le choix de leur candidats. M. Fleussu partagea cette opinion et crut qu'il devait l'adoption de sa candidature par le *Courrier* à des considérations autres que celles que le représentant du *Politique* avait fait valoir au sein de la réunion préparatoire. Il le crut d'autant plus qu'on avait méchamment répandu le bruit que M. Fleussu avait consenti à transiger sur ses principes antérieurs, tandis qu'il n'en avait jamais été question, et qu'on n'avait jamais songé à imposer aux candidats de ligne politique autre que celle tracée par la Constitution. Le représentant du *Politique* n'eût

D\*\*\* est réellement plus ennuyeux qu'il n'est permis à une petite ville de l'être, et je comprends l'esprit d'émigration qui semble se propager parmi ses habitants. Comptez-vous rester à Paris?

— Je le désire plus que je n'ose l'espérer, repartit Deslandes d'un ton modeste.

— Il faut toujours espérer ce qu'on désire, dit Isaura avec un sourire encourageant.

— J'espère donc, madame, puisque vous n'y voyez pas trop de présomption.

— Pour réussir il faut faire plus encore.

— Que faut-il faire? madame, demanda le substitut.

— Travailler à ce qu'on espère, dit Mme. Piard d'un ton sentencieux.

Un message de la duchesse de \*\*\* interrompit ce dialogue. Le cas était urgent et la matière grave. Il s'agissait d'une sous-préfecture sollicitée concurremment par les deux amis. Pour la première fois, Mme. Piard s'affranchissant d'un patronage qui pesait à sa vanité, avait osé contrecarrer, dans une intrigue, sa supérieure politique. Réprimandée pour cette témérité, menacée d'une disgrâce par l'altière grande dame dont le billet semblait écrit par la plume de Beaumarchais, la femme du conseiller d'état reconnut en frémissant de courroux qu'il fallait se soumettre sous peine d'ébranler son crédit encore mal assuré.

— La partie est trop forte, se dit-elle en froissant dans sa main la lettre de la duchesse; son impertinence va triompher. Eh bien! qu'elle triomphe! plus tard peut-être elle saura qu'on ne m'offense pas impunément.

En ce moment Deslandes n'existait plus pour la femme orgueilleuse qui un instant auparavant, semblait disposée à l'écouter avec complaisance; absorbée dans la petite humiliation qu'il lui fallait subir, elle se retira dans son parloir afin d'écrire à la duchesse, et répondit d'un air distrahit au salut du jeune provincial, un peu déconcerté de cette sortie imprévue.

Seul avec le maître du logis, qui jusqu'alors avait affecté de ne prendre aucune part à la conversation et était resté assis sur son fauteuil dans une attitude magistrale, Victor Deslandes éprouva un embarras involontaire qu'il s'efforça de surmonter. Se retirant immédiatement eût été maladroit, garder le silence en face d'un homme qui semblait avoir fait serment de ne pas le rompre lui-même devenait ridicule; à tout prix il fallait parler. Secrètement blessé du froid accueil dont il se voyait l'objet et de morgue mêlée d'ennui qu'exprimait la physionomie de son hôte, le substitut inyo-

pas le temps de débâcher M. Fleussu et de lui faire connaître le véritable état des choses. Voilà ce qui explique quelques passages de la lettre de M. Fleussu qui doivent être uniquement attribués à un *malentendu*.

M. Fleussu repousse de toutes ses forces le reproche d'avoir voulu blesser la susceptibilité des honorables citoyens qui ont adopté sa candidature dans une réunion préparatoire, comme il nous autorise à déclarer qu'il n'est jamais entré dans ses intentions de repousser l'appui volontaire, loyal et impartial du *Courrier de la Meuse*, dès que celui-ci l'admettait au nombre de ses candidats d'après l'accord fait avec le *Politique*.

Hier à dix heures a eu lieu, à la Halle des Drapiers, une seconde réunion composée d'électeurs libéraux. L'assemblée était plus nombreuse que la précédente; des discussions assez vives se sont engagées sur les titres des différents candidats présentés. Une motion qui avait pour objet d'inviter ces candidats à faire une profession de foi a été adoptée mais non sans opposition. Demain doit avoir lieu une troisième réunion au même local où les concurrents devront venir exposer leurs opinions et répondre aux interpellations qui leur seront adressées.

#### DES MANDATS IMPÉRATIFS.

On veut aujourd'hui introduire dans nos mœurs politiques une nouvelle théorie qui consisterait à lier dès à présent les candidats législatifs par des engagements pris en face des électeurs. C'est une question fort grave, qui n'aboutirait à rien moins qu'à mettre les représentants sous une tyrannique dictature, celle de l'esprit de parti; à les priver du libre arbitre de leur conscience lorsqu'ils auront été éclairés par la discussion d'un projet de loi; question qui ferait des mandataires de la nation des esclaves asservis aux exigences de quelques esprits passionnés et remuants; question qui aurait pour résultat d'introduire à la chambre une opposition systématique, qui serait, chez nous, un véritable anachronisme.

Suivant nous, les représentants doivent être indépendants même des électeurs, en ce qu'aucun *mandat impératif* et obligatoire ne doit lier leur conviction et dénaturer leurs pouvoirs. Nous ne prétendons point blâmer par là les professions de foi; chacun est libre d'en demander; mais il est interdit à qui ce soit d'imposer, d'avance, des opinions toutes faites sur des questions qui peuvent être controversées. Rien ne serait plus contraire à la grandeur et à la dignité du gouvernement représentatif, que cette prétention des mandats impératifs; rien ne réduirait la représentation nationale à des propositions plus mesquines, que cette théorie d'une autre époque.

Toutes les sortes de dépendances qu'on voudrait faire peser à l'avance doivent être repoussées par les électeurs. Il ne peut y avoir à la chambre, pour chacun de ses membres, d'autre dépendance que celle de la constitution, d'un jugement sain et ferme, d'une conviction éclairée.

Cette doctrine, que nous formulons ici rapidement en présence de ce qui se passe sous nos yeux, est parfaitement constitutionnelle, et surtout plus libérale que celle qui consisterait à mettre les représentants en état perpétuel de suspicion.

Nous combattons la théorie du mandat impératif, parce qu'elle nous semble funeste, et aussi parce qu'elle aurait pour résultat d'anéantir l'indépendance du représentant, et d'effacer en lui la dignité qui rehausse le caractère de l'homme.

Nous le répétons, pour l'enseignement de tous, les électeurs ne sauraient trop se prémunir contre une théorie aussi fautive; car, sous le prétexte de n'en vouloir qu'à un ministère que nous n'avons pas mission de défendre, il ne tendrait à autre chose qu'à l'ébranlement du gouvernement constitutionnel.

Ne dégradons pas les hommes que nous appelons à l'exercice de la souveraineté publique; honorons-les; au contraire en les investissant de toute notre confiance, et rejetez bien loin de nous une mesure impitoyable, anti-libérale, à laquelle aucun homme de cœur ne voudra se soumettre.

Samedi dernier, à 4 heures et demie après-midi, quatre ouvriers mineurs, ayant terminé leur journée, remontaient de la houillère Gerard-Cloes, située sur le territoire de la commune de Liège, quartier du Nord. L'un d'eux, François Lovinfosse, de la commune de Herstal, s'étant assis sur le bord du tonneau et de manière à perdre l'équilibre au moindre choc, fut atteint par le second tonneau descendant et eulbuté dans le fond de la bure. Son cadavre en a été retiré horriblement mutilé.

François Lovinfosse, âgé de 39 ans, est marié et père de deux enfants dont l'un travaille aussi à cette exploitation.

qua la dissimulation, patronne des ambitieux. Il sourit par manière d'exorde, tandis qu'il se creusait la cervelle pour trouver un sujet de conversation. Quelques tableaux dont le salon était décoré lui donnèrent enfin le premier mot qu'il cherchait.

— M. de Loiselay, dit-il d'un ton insinuant, a dans son cabinet plusieurs toiles flamandes dont il fait grand cas; mais je ne lui conseillerais pas de les exposer ici. Voilà deux ou trois morceaux dont le voisinage lui pourrait faire tort. Cette Adoration des Mages, entre autres, est tout à fait dans le style de l'école vénitienne.

En louant de la sorte une œuvre plus que médiocre, Deslandes croyait avoir atteint les dernières limites de la flatterie décente, il reconnut aussitôt son erreur.

— Il est assez naturel qu'un Giorgione rappelle le style de l'école vénitienne, répondit M. Piard avec une sorte de ricanement.

— Ce plat d'épinards, un Giorgione! pensa Deslandes qui, s'approchant du tableau le considéra quelque temps avec une avidité affectée et parut passer par degré du recueillement à l'admiration.

— J'étais à contre jour et je ne l'avais pas bien vu, dit-il enfin en se retournant vers le conseiller; maintenant je reconnais la touche du maître: cela est signé Giorgione à chaque coup de pinceau.

— C'est tout bonnement un chef-d'œuvre, dit M. Piard; cette sainte famille est de Sébastien del Plombo, ce paysage du Gaspres; ces Noces de Tétis sont attribuées à l'Espagnole; mais je les crois de Lucas Giordano, qui excellait dans le pastiche et qui aura voulu imiter la manière de son premier maître. Voici un Saint-Etienne d'Anibal Carrache, il n'y a pas ici un seul morceau qui ne vaille à lui seul tous les prétendus Van Oost et tous les Terburg apocryphes de M. de Loiselay, lequel entre nous n'a que des croûtes.

— Tel beau-père tel gendre, pensa le provincial qui toutefois s'abstint de manifester aucun doute sur l'authenticité des tableaux signalés à son admiration. Il se laissa conduire successivement devant chacun d'eux; et quoique se disant tout bas qu'il n'était qu'un servile flatteur, il loua tout s'extasia sans réserve et ne se permit qu'une seule observation critique, ce fut au sujet de la Sainte Famille attribuée à Sébastien del Plombo et dans laquelle il prétendit reconnaître la manière de Michel-Ange. Cette conjecture fit éclore sur les lèvres du propriétaire un sourire plein d'amertume.

— Un Michel-Ange, quand le Musée n'en possède pas un seul! ce serait trop magnifique! s'écria-t-il; cependant votre opinion n'a rien d'inad-



M. E. Pirlot, de Huy, directeur de l'institution française d'Ath, vient d'être nommé membre correspondant de la société de géographie de Paris.

Le Moniteur publie un arrêté royal du 29 mai, qui convoque pour le 11 juin les collèges électoraux dans les provinces d'Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Namur, Flandre orientale, Hainaut, Liège.

Les élections des sénateurs pour les districts de Dixmude, Furnes et Ostende n'auront lieu que le 18 juin, en conformité de la loi électorale, art. 18.

L'époque des élections dans les provinces de Limbourg et du Luxembourg, sera fixée ultérieurement.

Le même journal publie les lois sur le port des journaux, la prorogation de celles sur le péage et la police du chemin de fer et le crédit pour frais de voyage des agents du département des affaires étrangères.

Nous apprenons que M. l'inspecteur-général des ponts et chaussées, M. l'ingénieur Grosfils, chef de division au département des travaux publics, et MM. les directeurs et contrôleurs en chef de l'administration des chemins de fer en exploitation, sont partis pour l'Angleterre, dans le but d'étudier de nouveau le système des chemins de fer de ce pays. Nous applaudissons à la détermination du gouvernement. Elle est une nouvelle preuve qu'il s'occupe avec activité du soin d'apporter les améliorations que peut réclamer cette branche du service public qui acquiert chaque jour de plus en plus d'importance.

Voici le jugement prononcé par le tribunal correctionnel contre le colonel Biré :

Attendu qu'il est prouvé par l'instruction que le sieur Louis Biré a fait volontairement, à l'aide d'une épée, une blessure au sieur Ch. de Brouckere, à Boistfort, le 25 mars 1859 ;

Attendu qu'il est établi aujourd'hui par la jurisprudence de la cour de cassation et des cours d'appel du royaume que les blessures faites en duel sont prévues et punies par les dispositions générales des art. 309 et suivants du code pénal ;

Attendu néanmoins qu'il existe dans l'espèce des circonstances atténuantes, et qu'il n'y a pas de préjudice causé excédant vingt-cinq francs ;

Vu les art. 311, 463 et 52 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle conçus comme suit, etc. ; condamne ledit Biré à 200 fr. d'amende et aux frais du procès taxés à...

Déclare les condamnations à l'amende et aux frais exécutoires par la voie de la contrainte par corps.

On écrit de Maestricht, 21 mai :

Le corps du baron Dibbets a été transféré ce matin, du lieu ordinaire de sépulture, en dehors de la porte de Tongres, dans un tombeau construit dans le bastion C, et qui désormais s'appellera, suivant la volonté du Roi, le bastion Dibbets.

Extrait du Courrier de Calcutta, du 16 janvier :

Nous regrettons d'avoir à annoncer que la maladie de Runjeth-Singh n'est que trop vraie ; mais il a eu déjà de semblables attaques, et il n'y a pas de raison pour qu'il ne se relève pas encore de celle-ci. Un journal du matin considère la position de lord Auckland à Lahore comme très-délicate, dans le cas où le chef actuel du Punjab viendrait à mourir.

Les lois préventives des délits de chasse sont fort rigoureuses en Angleterre. M. Alexandre Wadhell, propriétaire à Owlley, près de la petite ville de Newry, a été condamné à 20 livres sterling (500 fr.) d'amende pour avoir eu chez lui des levriers sans pouvoir justifier d'un permis de chasse.

On écrit de Vienne, le 24 mai :

On attend l'arrivée prochaine en notre capitale de M. le secrétaire de légation, comte de Louvaincourt, et de M. le comte Vilain XIII, attaché à la légation belge ; mais ils ne se présentent sous aucune qualité diplomatique, attendu que notre différend avec la Belgique n'est pas encore terminé. M. O'Sullivan ne fréquente plus la cour, ni les salons diplomatiques ; on espère, il est vrai, beaucoup de son habileté et de ses efforts ; mais jusqu'à présent, le parti de la résistance a réussi à l'empêcher de s'aboucher avec le général Skrzynecki.

(Journal de Francfort.)

On écrit de la frontière russe, en date du 17 mai :

Le mouvement de troupes dans le courant de l'hiver se sont bornés à l'envoi dans les provinces et en Pologne des soldats de la dernière levée pour remplacer les régiments qui avaient reçu une autre destination. Il ne saurait être question en ce moment d'une augmentation des troupes cantonnées dans la Pologne, car aucune complication politique n'est survenue dans ce dernier temps.

(Mercur de Souabe.)

missible. Je n'aurais jamais supposé qu'il pût venir de D\*\*\* une personne capable de raisonner peinture comme vous faites. Vous êtes artiste, monsieur ?

Malgré son amour pour les beaux arts, Deslandes ne fut que médiocrement flatté de cette supposition.

— Je m'occupe, il est vrai, de peinture à mes moments perdus, répondit-il ; mais je n'ai aucun droit au titre d'artiste. Je suis dans la magistrature.

— Jugez ? demanda M. Piard d'un ton bref.

— Substitut du procureur du roi.

— Comment alors, aussi près des vacances de Pâques, vous absentez-vous de votre tribunal ?

— C'est le premier congé que j'aie sollicité, et j'espère qu'il sera le dernier : j'ai dessein de donner ma démission.

Deslandes, pour qui l'entretien devenait fort intéressant, chercha dans les yeux de son interlocuteur l'effet produit par ce mot démission qui paraît presque toujours monstrueux à un homme en place. Le conseiller d'état ne sourcilla pas.

— Vous voulez vivre de vos rentes, dit-il froidement ; c'est un parti fort sage ; heureux qui peut le prendre et y rester fidèle ! Un joug, fut-il d'or ; est lourd à porter. J'ensais quelque chose. Il n'est pas de jour où je ne m'écric avec le poète :

O rus, quando ego te aspiciam, quando licebit  
Nunc veterum libris, nunc somno et in vertibus horis  
Ducere sollicita juvenuda oblitiva vita ?

Les hommes qui, aux affaires sérieuses dont ils sont occupés, mêlent quelques prétentions littéraires, se croient en général obligés d'afficher une belle passion pour Horace. C'est leur poète, s'il faut les croire, comme Tacite est leur historien. Conformément à cet usage sanctionné naguères par une autorité royale, M. Piard s'était muni la mémoire d'une centaine de vers du poète latin, dont il embellissait volontiers sa conversation, pour peu que l'à-propos s'y trouvât ; quelquefois même comme en ce moment il s'en passait.

— Je me suis mal exprimé, observa Deslandes ; ma fortune ne me permet pas l'heureux loisir qu'envisait Horace. Si je me décide à donner ma démission, c'est dans l'espoir d'embrasser une nouvelle carrière plus conforme à mes goûts. Les travaux judiciaires, du moins dans les degrés inférieurs, offrent une aridité qui me rebute malgré moi ; il me semble, peut-être me fais

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE COMMERCE EN RUSSIE.

Nous apprenons de Saint-Petersbourg que par ukase du 10 mars dernier, l'empereur a autorisé la constitution d'une société de commerce dont les statuts avaient été approuvés précédemment.

Le journal officiel publie ces statuts. Cette société se trouve placée sous la haute protection de Sa Majesté l'empereur : elle prend le titre de Société de navigation et de Commerce de la mer Noire et de l'Orient.

Sa durée sera de 25 ans. Son but est d'étendre les relations commerciales de la Russie en général, et du midi de l'empire en particulier, avec tous les autres pays, tant en Orient qu'en Occident.

Son capital primitif est fixé à 12 millions de roubles assignation (6,240,000 fl. des Pays-Bas, soit 15,200,000 fr.), représentés par 5,000 actions de 4,000 roubles, soit (2080 fl. ou 4,400 fr.)

Ces actions sont émissibles en Russie et dans les pays étrangers. Le siège de la société sera fixé à Amsterdam, où se tiendront les assemblées générales.

La société aura une factorerie générale à Odessa et elle a la faculté d'établir des comptoirs partout où elle le jugera convenable tant dans toute l'étendue de l'empire que dans les pays étrangers.

Des concessions de diverses natures et des immunités commerciales ont été accordées par le gouvernement russe à cette société, dont la création a dû être inspirée par l'importance commerciale chaque jour plus grande qu'acquiert le bassin de la mer noire et qui nous semble devoir attirer sérieusement l'attention du commerce de tous les pays.

La société de la mer Noire, par le but qu'elle se propose, les faveurs qui lui sont accordées et les bases sur lesquelles elle est fondée, nous paraît destinée à exercer une heureuse influence sur le développement de ce commerce dans ces contrées ; en ce qu'elle lui présente en même temps de grandes difficultés et des garanties qui à cette distance ne sont pas sans importance. Les principaux fondateurs sont des Néerlandais et des Français ; ce sont : MM. van Aken, comte de Pradel, et Van Golselskroy, de Frêne, Berryer fils et E. Barbier.

M. Bosch, lieutenant-colonel du génie, demande, au nom du département de la guerre, l'autorisation de placer une machine à vapeur à haute pression et de la force de 25 chevaux, dans la manufacture d'armes du gouvernement située au faubourg St-Léonard.

Les réclamations et oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinze jours.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 31 mai 1859.

Le sieur J. G. Mouzon, chaudronnier, demande l'autorisation de faire construire une forge dans la maison portant le n° 42 à la Boverie.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinze jours.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 31 mai 1859.

GARDE CIVIQUE. — Élections du 1er juin.

1re compagnie, 1er bataillon, 2me légion. — Sous-lieutenant : M. Louis Lockmans. — Deux sergents : MM. Martens Jean Renier et Bodson Pierre. — Deux caporaux : MM. Lamour Henri et Bernard Hubert. 2me compagnie, 1er bataillon, 2me légion. — Deux sous-lieutenants : MM. Guillaume Nicolas Demoil et Henri Lambert Desart. — Fourrier : M. Ahry. — Quatre caporaux : MM. Henri Bernard, Jean Thonnard, Laurent Piette et Guillaume Libotte.

THEATRE.

BÉNÉFICE DE Mlle. HEINEFETTER.

Mlle. Heinefetter nous a fait hier ses adieux dans la *Sonnambule* ; malgré la grande différence qui existe entre ce rôle de paysanne et tous ceux qui composent son répertoire habituel, elle est sortie victorieuse de cette épreuve. Si l'on a eu du plaisir à l'applaudir sous le voile de la grande prêtresse, sous le manteau de Romeo, sous le casque de Tancredi, on n'en a pas moins éprouvé à la voir sous le tablier de la villageoise. Autant elle a mis d'enjouement, de gentillesse dans la partie gaie du rôle, autant elle a mis de sentiment dans la partie sérieuse. Le cri qu'elle jette lorsque, trouvée dans la chambre du comte, elle est crue coupable, va réellement à l'âme. Quant à son chant, c'est toujours la même pureté, la même grâce, la même flexibilité dans la voix, c'est toujours cette irréprochable vocalisation, cette méthode excellente qui ont fondé sa réputation de grande cantatrice.

A part M. Kreutzer qui a droit à tous nos éloges, pour la manière dont il a secondé la belle Amina, toute la troupe est restée au-dessous de ce qu'elle est ordinairement ; la partition, au dire du régisseur, n'étant arrivée que samedi, on n'a guère pu répéter ; c'est à cela, sans doute, qu'il faut attribuer le manque d'ensemble qui s'est plusieurs fois fait sentir.

je illusion, que je dois trouver à Paris le moyen de mieux appliquer mon zèle et l'acquis que je puis avoir. M. de Loiselay à qui j'ai fait part de mes projets et qui veut bien m'y encourager, m'a fait espérer, monsieur, que dans la démarche que j'entreprends, vous ne me refuserez pas votre appui.

Tandis que le substitut parlait d'une voix douce en choisissant chaque expression avec autant de soin que s'il eût été à l'audience, la figure du conseiller d'état se rembrunissait par degrés. Il n'est pas inutile d'expliquer la cause de ce changement.

Depuis quelques temps, M. et M<sup>me</sup> Piard avaient cessé de s'accorder sur la ligne de conduite adoptée par sa jeune femme.

— A force de mettre votre crédit au service du premier venu, disait le mari, vous userez si bien qu'il n'en restera plus pour nous. Vous faites des préfets, des évêques mêmes, et moi j'éprouve des difficultés insurmontables pour passer du comité du contentieux à celui de la justice où cependant il est nécessaire que j'arrive si je veux sérieusement prendre pied dans la politique. Je suis sûr qu'en bureaux de tabac, demi-bourse, juges-de-peace et gardes champêtres, vous avez déjà obtenu la monnaie d'un ministère. Et quel ministère ? Le mien peut-être, que vous laissez manger en herbe par ce tas d'affamés dont je vous vois toujours entourée.

A cela, M<sup>me</sup> Piard répondait sentencieusement que le crédit ressemble à la santé qui se fortifie par l'exercice loin d'en souffrir ; et qu'obtenir constitue un droit pour redemander. Forcé de se soumettre à cette maxime sans être convaincu de sa justesse, le conseiller avait voué aux sollicitations qu'il voyait pulluler autour de sa femme la haine que porte un compagnard aux lièvres qui dévastent son jardin. Chaque figure nouvelle qu'il apercevait dans son salon lui causait un accès de mauvaise humeur que ne comprimaient pas toujours le savoir vivre. A ce titre, Deslandes lui avait donc fait éprouver une impression désagréable en partie dissipée pendant l'examen des tableaux, mais que réveillèrent plus vive les dernières paroles du jeune substitut. Après les avoir écoutées d'un air glacé, M. Piard s'adossa contre la cheminée, se croisa les mains derrière le dos, et prenant la parole d'une voix posée :

— Monsieur, dit-il à Deslandes, je me permettrai quelques observations sur ce que vous venez de me dire. En vous approuvant dans le dessein d'abandonner votre état pour en embrasser un nouveau, M. de Loiselay a montré selon moi peu de prudence. Cela ne me surprend pas ; car mon beau-père appartenant à une classe qui n'a jamais brillé par son intelligence des choses

On a regretté que Mde. Koeckert n'eût pas rempli le rôle de la mère qui lui était d'abord destiné ; on a vu chargé Mlle. Kronenberg qui, sans doute, par un effet de la coquetterie si naturelle à son sexe ; ne s'était nullement grincée, de sorte qu'elle avait plutôt l'air d'une ingénue que d'une diégne.

La partition de la *Sonnambule*, écrite pour la *Pasta* et pour *Rubini*, a les défauts et les qualités des autres œuvres de *Belini*. On y trouve un peu de monotonie, et plusieurs phrases qui ne lui appartiennent pas entièrement. Les morceaux d'ensemble sont faibles, à l'exception de celui du 5<sup>e</sup> acte, mais qui a été mal rendu. On voit aussi que lorsqu'il a écrit cet opéra, il ne connaissait pas encore toutes les ressources de l'orchestre. Il y a cependant plusieurs morceaux remarquables, entre autres un duo entre le ténor et Anna et le bel air chanté par celle-ci.

L'enthousiasme du public n'était pas refroidi : après l'avoir applaudie pendant tout le cours de l'ouvrage, on a rappelé à grands cris la *dea prima dona*. Vers, bouquets, couronnes, rien n'a manqué à son ovation.

Voici un acrostiche allemand que le souffleur est venu lire. Nous en donnons plus bas la traduction littérale. En faisant observer toutefois, qu'elle ne peut être qu'une pâle copie de l'original.

ACROSTICHE.

AN FRAULEIN SABINE HEINEFETTER.

Saengerin, zierde germanischer Buhnen, im Lande der Fremde,  
An den Ufern der Maas freudig begruessen wir Dich.  
Bringet doch immer das Schoene der Fruehling uns wieder ! Er fuchret  
In die Haine den Chor jubelnder Voegel zurueck ;  
Nachtigallengesang toent wieder im lauschenden Walde  
Eine von ihnen fuerwahr hat Dir die Stimme Geliehn.  
Hoch fliegt ueber der armen Vergaenklichkeit, ueber der niedern  
Erde Schranken der Geist, wenn die zu folgen ihm winkt.  
Jetzt auch verlaesst er den Himmel, verlaesst der Seligen Wohnung,  
Nahet dem Staub sich auf's Neu, ruft Dein Gesang ihn hinab.  
Engelgesaenge noch eben vermeint ich zu hoeren, da ploetzlich  
Furiengleich erfasst Wuth und Verzweiflung Dich.  
Ewiger Wechsel des Grausen und Lieblichen hemmet den Athem ;  
Trau ich der Stimme, da steht fuerchtbar Medea vor mir ;  
Tret ich zurueck mit Entsetzen, so locken die Toene mich wieder ;  
Ehren muss ich das Loch, welches die Sinne mir hemmt.  
Ringe nach Freiheit nicht laenger, denn Deine Gewalt ist mir susser.

Traduction. Belle cantatrice, ornement de la scène allemande, étrangère sur les bords de la Meuse, nous te saluons avec joie.

C'est au printemps que nous devons tout ce qui est beau ; c'est lui qui ramène dans les bois, les chœurs joyeux des oiseaux ; l'un deux t'a prêtée la voix.

Attiré par tes sons harmonieux, mon ame s'élève bien au-dessus des régions de ce monde, mais bientôt suivant les doux accents, elle quitte les demeures célestes et se rapproche de la terre.

Il n'y a qu'un instant, je croyais entendre les chants des anges, et voilà que tout-à-coup, le désespoir qui s'empare de toi te rend semblable à une furie (allusion à la Norma). Le passage continu du terrible au gracieux ; m'empêche de respirer ; à ta voix, je crois entendre Médée, je recule saisi d'horreur ; mais aussitôt, je suis rappelé par tes sons divins. Je dois chérir le joug qui domine mes sens, je préfère ton empire à ma liberté.

SÉANCE DE M. ANGUINET.

Une assemblée nombreuse s'était donné rendez-vous samedi à la salle de la Société d'Emulation, pour assister aux exercices de physique de M. Anguinet et Mlle. sa fille. Les spectateurs ont plusieurs fois manifesté leur contentement par des applaudissements, surtout pour la colonne de la Place Vendôme, le pot de fleurs, l'escamotage des boulets de 24 et de 48, les pyramides d'Égypte, la métamorphose de la lune. On a seulement trouvé que les trop nombreux tours de cartes allongeaient un peu la séance. Elle a été terminée par une scène de ventriloque de M. Anguinet ; on ne peut mieux imiter le bruit d'une meute à la chasse, et il a parfaitement nuancé les aboyements selon les distances.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 31 MAI 1859.

Naissances : 5 garçons, 6 filles.  
Décès : 2 garçons, 3 filles, 5 hommes, savoir :  
S. J. Decerf, serrurier, âgé de 58 ans, rue petite Bèche, veuf de M. A. Gil-  
lon.— M. J. Poulet, batelier, âgé de 46 ans, sur la Fontaine, époux de M.  
Spineux.— J. P. Pierry, commis-greffier au tribunal de 1re instance séant  
à Liège, âgé de 26 ans, faubourg St-Léonard, célibataire.

DU 1<sup>er</sup> JUIN. — Naissances : 4 garçons, 2 filles.  
Décès : 2 garçons, 2 hommes, savoir :  
Pierre Joseph Maréchal, âgé de 61 ans, rue des Tanneurs, époux de Marie  
Lanoureux. — Guillaume Bicheroux, âgé de 29 ans, mineur au bataillon  
des sapeurs mineurs, célibataire.

ANNONCES.

LA VENTE DE MEUBLES annoncée à l'HOTEL DE FLANDRE pour le 4 juin, est POSTPOSÉE.

Passage Lemonnier.

GRANDBAZAR A PRIX FIXE

L'OUVERTURE aura lieu SAMEDI 8 JUIN.

On y trouvera TOUTE ESPÈCES DE MARCHANDISES à des prix très-modérés. 697

et des hommes. Je dois rectifier les idées que vous avez pu puiser à son école. De tous les services que je voudrais vous rendre, ce ne sera pas le moins fructueux, si vous y avez égard. Vous trouvez arides les travaux judiciaires ! Mais quelle carrière est jonchée de roses, à son entrée surtout ? Voyez l'état militaire, les administrations, le barreau, la médecine, la littérature ; partout existe pour les débutans un surnuméraire au moins aussi pénible que le vôtre. Est-ce à dire qu'au premier moment de fatigue il fallait se décourager ? que, pour obéir à un capricieux ennui, le militaire doivent se faire avocat, ou le médecin homme de lettres ? Non, monsieur, non ! Il est dans la nature de l'homme d'être mécontent de sa position et d'envier celle de son voisin :

O Fortunatos nimium, sua si bona norint,  
Agricolas !

a dit le poète. En France surtout cette triste manie est arrivée à l'état de fléau. En ce moment la société est en proie à un mal qui lui seul finira par annuler les améliorations dues au triomphe des principes démocratiques dont il est l'annexe déplorable ; ce mal, c'est cette ambition effrénée qui a pénétré dans toutes les classes où elle excite une fermentation continuelle et sans résultat. Aujourd'hui, avant d'être sorti du collège, on demande une place. Paris est inondé de jeunes gens qui veulent être préfets ou secrétaires d'ambassades ; les plus modestes prétendent être maires des requêtes de plein saut. Cela est immense, monsieur, et je n'ai pas besoin, je pense, de vous démontrer l'absurdité de toutes ces prétentions qui n'ont pour fondement que la vanité et l'insuffisance. Quant à vous, qui êtes dans une catégorie toute différente, puisque vous exercez un emploi honorable, croyez-moi, renoncez à un projet dont vous ne recueillerez probablement que mécomptes et déceptions. Au lieu de courir les chances du triste rôle de solliciteur, retournez à votre tribunal, surmontez des dégoûts dont fait triompher toujours l'habitude de l'étude ; travaillez, remplissez vos devoirs, non-seulement avec régularité, mais avec ardeur ; distinguez vous en un mot. Pour parvenir, voilà le plus infaillible moyen, n'en déplaît à M. de Loiselay.

M. Piard accompagna ses dernières paroles d'un de ses petits saluts par lesquels les puissans de la terre marquent la fin des audiences qu'ils ont daigné accorder. Voyant que le substitut étourdi d'une harangue qui ruinait un seul coup tous ses châteaux en Espagne, ne faisait mine ni de répondre ni de sortir, il le salua de nouveau d'une manière encore plus significative, reprit sur la table le portefeuille qu'il y avait posé, et se glissa jusqu'à une porte par où il disparut. CHARLES DE BERNARD. (La suite à un n° proch,



BEAU QUARTIER à louer, situé rue Grétry près du Pont de la Boverie.  
 CE QUARTIER est entièrement indépendant, jouit de l'agrément de la campagne, il y a jardin, cour, cuisine, cave et toutes les commodités désirables. 695

**A VENDRE**

AVEC DES FACILITÉS DE PAIEMENT,

**UN TERRAIN**

PROPRE A BATIR,

ayant 14 mètres de face sur la rue des Carmes et 58 mètres de profondeur, situé à Liège, tenant à Mde. Comhaire, à Mrs. Dandrimont et Bayet.

S'adresser au notaire BIAR, place St-Paul, audit Liège. 699

**A vendre de gré-à-gré**

UNE

**TRES-BELLE FERME,**

SITUÉE PRÈS DE MORTROUX,

Et à 20 minutes de la route de Battice à Maestricht,

consistant en bons Bâtimens d'habitation, d'exploitation, construits en pierres et briques, et en grande partie couverts en ardoises et tuiles, Jardins, Prairies et Terres Labourables, le tout en un seul gazon, d'une contenance d'environ 25 hectares.

LE REVENU ANNUEL est de 1550 frs. net, ce qui est constaté par un bail fait le 29 septembre 1851.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement, et il y a toute sécurité pour l'acquéreur.

S'adresser pour tous renseignements et en connaître les prix et conditions à M<sup>re</sup> FLECHET, notaire à Soiron, canton de Verriers, et à Liège, rue Féronstrée, n° 25 nouveau 586

**VENTE**

D'UN

**BEAU MOBILIER.**

Mardi 4 juin 1839,

À 1 HEURE DE RELEVÉE ET JOURS SUIVANTS À LA MÊME HEURE, IL SERA VENDU À L'ENCAN par le ministère de maître DEBEFVE, notaire, en la maison, portant l'enseigne de l'HOTEL DE FLANDRES, rue du Pont-d'Avroy à Liège,

LE

**MOBILIER ENTIÈREMENT NEUF,**

QUI GARNIT CET HOTEL ET CONSISTANT EN :

FORMES DE LITS avec Matelas à ressorts, Commodes, Tables de nuit et autres, Lavabos, Canapés et Chaises, le tout en ACAJOU, Glaces, Miroirs; Draperies et Garnitures de croisées; Batterie de cuisine, Cuivres, Étain, Fayences, Porcelaine, Argenterie, Linges, Verres de toutes qualités et une grande partie d'autres Objets, dont le détail serait trop long;

Plus, DEUX A TROIS MILLE BOUTEILLES de VINS de diverses qualités, telles que Bordeaux, Bourgogne, Rhin, Moselle et Champagne Mousseux.

ARGENT COMPTANT. 685

**EN VENTE:**

Au Bureau du Dictionnaire Général de Cuisine, boulevard Montmartre, 16.

NÉO-PHYSIOLOGIE DU GOUT, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, OU DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA

**Cuisine Française ancienne et moderne,**

Ainsi que de l'office et de la pharmacie domestique,

Ouvrage où l'on trouvera toutes les prescriptions nécessaires à la confection des alimens nutritifs ou d'agrément

A L'USAGE DES PLUS GRANDES ET DES PLUS PETITES FORTUNES;

Publication qui doit suppléer à tous les livres de cuisine dont le public n'a que trop expérimenté le charlatanisme, l'insuffisance et l'obscurité; enrichi de plusieurs menus, prescriptions culinaires, et autres opuscules inédits de M. de La Reynière, auteur de l'Almanach des Gourmands; suivi d'une collection générale des menus français depuis le douzième siècle, et terminé par une PHARMACOPÉE qui contient toutes les préparations médicinales dont l'usage est le plus utile et le plus familier.

DÉDIÉ A L'AUTEUR DES MÉMOIRES DE LA MARQUISE DE CRÉQUY.

« Héraclite avait dit que l'homme est un animal pleurant; Démocrite avait dit que l'homme est un animal riant; M. de la Reynière a dit que l'homme est un animal cuisinier. » (Lettre autographe de M. de C.)

Les trois collaborateurs de ce DICTIONNAIRE sont: premièrement, une femme de bonne compagnie qui n'a pas d'enfants, qui n'est plus jeune et qui n'a pas grand-chose à faire; deuxièmement, son docteur qui est un des plus habiles médecins germaniques, et qui voudrait faire concorder le système hygiénique avec la cuisine française, par philanthropie; troisièmement, son cuisinier, qui n'est pas le moins habile des trois, qui est tourmenté par le besoin de dire la vérité sur la science qu'il professe, et dont voici le dernier certificat, qui lui a été délivré par un des gourmets les plus illustres de Paris:

« L'abbé duc de Montesquieu a eu l'honneur de passer hier chez madame.... pour lui recommander le sieur Edmond Thomas son ancien cuisinier, qu'il ne pouvait garder chez lui parce qu'il ne peut plus manger autre chose que du potage. Il s'y gâterait la main, et ce serait le plus grand dommage, car c'est un cuisinier de toute perfection. C'est un cadéau que je crois faire à madame.... et je suis assuré qu'elle m'en remerciera. Pendant que j'étais au ministère il m'a fait faire la meilleure chère possible à deux tiers de meilleur marché que toute autre personne, et que partout ailleurs. On a supposé qu'il était de la Congrégation; mais tout ce que j'en sais, c'est qu'il ne vole pas, et qu'il est parfaitement sobre. »

UN BEAU VOLUME GR. IN-8° JESUS: PRIX POUR PARIS, 9 FR., DÉPARTEMENTS, 11 FR.

rendu FRANCO à domicile et sans frais de recouvrement.

S'adresser à Paris, au Bureau, boulevard Montmartre, 16; dans les départemens et à l'étranger, chez tous les libraires et directeurs de postes, et bureaux de Messageries.

**AVIS IMPORTANT**

POUR LA TOILETTE.

SEUL DÉPOT À LIÈGE, chez M. BACHA, pied du Pont-d'He, des articles de parfumeries, Cosmétiques et secrets de toilette de la maison ROUSSEAU et compagnie, Galerie-Vienne, à Paris. Cette ancienne maison, si généralement et si avantageusement connue, conserve toujours et voit s'accroître sans cesse la réputation qu'elle s'est acquise pour la supériorité de ses articles, tant pour la teinture des cheveux que les autres cosmétiques indispensables à la toilette; elle se recommande surtout à la préférence de ces nombreuses pratiques par le perfectionnement des articles suivans:

1. L'EAU DOREE, fruits de longues recherches, résultat garanti par de nombreux essais: elle teint d'une manière indélébile, sans préparation ni inconvéniens, les cheveux en toutes nuances, les rend doux et brillans, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge, ni les chapeaux. Par suite d'amélioration dans la fabrication, le prix est réduit à 5 francs les deux flacons.

2. La POMMADE GRECQUE, dont l'effet est d'éviter immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir et de tomber, et les fait réellement croître en peu de temps.

3. L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau.

4. La CRÈME et L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

5. La PÂTE CIRCASSIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6. L'EAU DE ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.

7. EAU DE CHEVALIERS, précieux odontalgique pour détruire la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave; elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail.

(Les autres articles restent à 6 francs, avec remise lorsqu'on en prend plusieurs.)

On trouve au même dépôt les petites OREILLES CORNETS, instrument acoustique fort léger, à l'usage des personnes sourdes, qui tient seul sur la tête, et rend tout de suite à l'ouïe toute sa finesse.

PRIX FIXE: 20 FRANCS.

NOTA. — Malgré un ressemblance de noms occasionnée par la parenté, la maison ROUSSEAU et C<sup>ie</sup> déclare qu'elle est entièrement étrangère à celle de M<sup>me</sup> MA, Palais-Royal, et que leurs produits ne sont aucunement les mêmes.

**A VENDRE**

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrène, près de St-Paul, n° 4. 661

**FAILLITE**

D'ARNOLD HEINDRICH-SOMMER.

LUNDI DIX JUIN et jours suivans, aux deux heures et demie de l'après-midi,

CONTINUATION DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

au domicile du failli, rue Petite-Tour, à Liège,

**des Marchandises,**

provenant de cette faillite, consistant en coton, cotonnette, napolitaine, mérinos, soieries, calico, mousseline, mousseline-laine, schals brochés, idem tartan et cabyles, toiles blanches de différentes qualités, idem bleues, flanelles de diverses couleurs, bonneteries, gilets et caleçons en tricot et flanelle, foulards, mouchoirs de différentes qualités et couleurs, piloux, fichus de toute espèce et grandeur, couilts, étoffes-meubles, bonnets et gants en soie, idem en coton.

ARGENT COMPTANT. 684

**VENTE DEFINITIVE**

PAR

**Suite de Surenchère.**

MARDI 18 JUIN 1839, à 2 heures de relevée, A l'étude du notaire ADAMS, derrière St.-Paul, à Liège, IL SERA PROCÉDÉ

À la Vente définitive, par suite de Surenchère, DE 8 HECTARES 71 ARES DE TERRES, SISES A SLINS,

Sur la mise à prix de 26.040 francs, et aux clauses, charges et conditions stipulées au cahier des charges, à voir chez ledit notaire. 700

PROVINCE DE LIÈGE.

**AVIS.**

JEUDI 15 JUIN 1839, à onze heures du matin,

À la maison communale de Hodimont,

IL SERA PROCÉDÉ

Pardevant M. le délégué de M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à la VENTE par adjudication publique et par soumissions cachetées, des MATÉRIAUX de tout genre à provenir de la démolition de la maison et autres bâtimens qui existent sur la propriété de feu Renier, à Hodimont.

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à l'adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Liège, et au secrétariat de l'Administration communale de Hodimont. Liège, le 1er. juin 1839. 701

**BOURSES.**

PARIS, LE 31 MAI.

5 p. c. . . . .	81 50	Mutualité. . . . .	—
4 p. c. . . . .	—	Act. Réunies. . . . .	—
5 p. c. . . . .	111 10	B. c. d'Anvers. . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	2750	Dettes actives. . . . .	19 5/4
Ob. de la v. de Par. . . . .	1200	Passive. . . . .	—
Emp. belge. . . . .	—	Emp. romain. . . . .	101 1/8
Soc. générale. . . . .	—	Naples. . . . .	101 7/5
B. de Belg. . . . .	805	Emp. port. 5 p. c. . . . .	—

LONDRES, LE 30 MAI.

5 p. c. consolidés. . . . .	95 7/8	Différées. . . . .	8 5/8
BELG. 1852. . . . .	101 5/4	Passives. . . . .	4 5/8
Holl. Dette active. . . . .	56	RUSSE. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	—	BRESIL. . . . .	79 1/2
Id. 5 p. c. . . . .	21 1/4	MEXICAINS 5 p. c. . . . .	—
ESP. Emp. 1854. . . . .	10 5/8 19 1/2		

AMSTERDAM, LE 31 MAI.

Dettes actives. . . . .	75	Espagne. Ardoin. . . . .	18 7/8
5 p. c. . . . .	102 1/4	D. diff. 1850. . . . .	8 5/8
Billet de chang. . . . .	27 1/16	» » 1855. . . . .	—
Synd. d'am. . . . .	95 5/16	» » Passive. . . . .	—
» 5 1/2 p. c. . . . .	80 1/8	Portugal. E. 5 p. c. . . . .	—
Soc. de Commerce . . . . .	182	Naples. Cert. Fal. . . . .	—
Ch. de fer. d'Amst. . . . .	—	Russe. H. et Comp. . . . .	104 7/8
» de Rotterdam. . . . .	—	» 1828-1829. . . . .	—
Prusse L. 1852. . . . .	—	» C. c. Hope. . . . .	—
Autriche. Métall. . . . .	105 5/8	» Ins. gr. liv. . . . .	60 5/4
Bresil. Emp. . . . .	79 1/4	Pologne. L. 500 fl. . . . .	—

ANVERS, LE 1<sup>er</sup> JUIN.

Anvers. Dette act. . . . .	104 1/4	A	Prusse. Em. à Berl. . . . .	128	A
» Dette diff. . . . .	50 1/2	A	Naples. Cert. Fal. . . . .	95	A
Emp. de 48 milli. . . . .	100 1/2	P	El. R. Levée 1852. . . . .	101 7/8	A
» de 50 milli. . . . .	92 1/4	P	Cert. à A. 1854. . . . .	100 1/4	P
Hollande. Det. act. . . . .	—				
» Rente rem. . . . .	—				
Autriche. Métalliq . . . . .	107 1/4	A			
Lots de fl. 100. . . . .	—				
» fl. 250. . . . .	470	P			
» fl. 500. . . . .	807	P			
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	119	P			
» fl. 500 . . . . .	141 et	A			
Bresil. E. L. 1854. . . . .	79 1/8 et	A			
Espagne. Ardoin. . . . .	48 5/4 et	P			
Dettes passives 1854. . . . .	—				
» différée. . . . .	—				
Danemar. E. Not. . . . .	96	A			
Dito à L. . . . .	74 1/4	A			

BULLETIN DE BOURSE.

Les bulletins de bourse deviennent en quelque sorte superflus, car on ne peut y consigner ni transactions, ni variations. Les fonds d'Espagne seuls donnent lieu à quelques rares transactions, ils sont cotés 18 5/4 et P.

BRUXELLES, LE 1<sup>er</sup> JUIN.

Dettes actives 2 1/2 . . . . .	55 1/4	A	Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	101 1/4 et	A	Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—		Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 milli. . . . .	92 1/4	A	Mutualité. . . . .	105 1/2
Id. de 37 mil. . . . .	71 1/2	A	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	—		Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	775	P	Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1645	A	Bourgeois. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	—		Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	79 5/8	A	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	99	P	Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—		Luxembourgeoise . . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	—		Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—		Herve. . . . .	—
Fleur. . . . .	—		Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—		Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Sclassin. . . . .	—		Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	100	P	Holl. Dette active. . . . .	54 7/8
Levant du Flenu. . . . .	—		Losrenten inscrit. . . . .	—
Ougrée. . . . .	—		Autriche. Métalliq . . . . .	—
Sars-Longcham. . . . .	—		Naples. C. Falcon. . . . .	95
Ghem de Fer. . . . .	—		Espagne. Ardoin. . . . .	18 5/4
Vennes. . . . .	—		Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—		Prime un mois. . . . .	—
Châtelineau. . . . .	—		Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—		Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—		Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—		Bresil. E. de Roth. . . . .	—
L'Espérance. . . . .	—		Bome. E. de 1854. . . . .	101 5/8

VIENNE, LE 25 MAI.

Métalliques 5 p. c., 107 1/2. — Actions de la Banque 1321.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 1<sup>er</sup> JUIN.  
 Le pleyt kniph. die Jahde, v. de la Hollande, ch. de div. marchandises.  
 L'ever danois Emanuel, v. de Hambourg, ch. de céréales.

Imprimerie de J.-B. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.